

Accueil > Recherche > Présentation > Appels à projets

Appel à projets France Parkinson en sciences humaines et sociales

Les demandes de subvention devront être soumises au plus tard le 23 février 2018

L'association FRANCE PARKINSON lance son deuxième appel à projets de recherche en Sciences Humaines et Sociales dans le domaine du vivre avec la maladie de Parkinson.

La prise en charge de la maladie de Parkinson et de ses conséquences ne se limite pas à l'application de traitements médicamenteux. La recherche de solutions au plus près des personnes atteintes de la maladie et de leurs proches est un combat prioritaire. Cet appel à projets en Sciences Humaines et Sociales vise à augmenter la connaissance et la compréhension des problématiques du quotidien des personnes malades et de leur entourage et permettre l'émergence de solutions.

Périmètre de l'appel à projets

Chaque proposition portera explicitement sur une thématique en lien avec le champ d'action de l'association France Parkinson et s'inscrira dans une approche correspondant aux axes A, B ou C :

Axe A - Axe Conceptuel : les projets sélectionnés permettront de mieux appréhender

les aspects et enjeux psychologiques, anthropologiques, sociologiques, philosophiques, démographiques, du vécu avec et autour de la maladie de Parkinson, dans ses aspects de chronicité, d'évolution et de transformation du corps, de la communication, de la vie sociale, de la qualité de vie ; la place et le rôle des aidants familiaux, aidants professionnels, de l'entourage et de l'aide informelle, impact des interventions auprès des malades et des aidants (évaluation d'interventions psycho-sociales, environnementales et nouvelles technologies) ; représentations sociales de la maladie, des personnes malades ; ...

Les aspects neuropsychologiques (troubles cognitifs précoces, théorie de l'esprit, reconnaissance faciale des émotions, fonctions exécutives...), orthophoniques, kinésithérapies, de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, aides techniques pour la vie quotidienne et le maintien à domicile ; ...

Les aspects éthiques et juridiques, économiques, droits des personnes, statut de la personne malade, (dispositifs, aspects socio-économiques, ...), maintien dans l'emploi ; ...

Axe B- Axe Innovations: les projets sélectionnés pourront être

des études évaluant l'utilité des approches psycho-sociales ; des études d'impact des méthodes alternatives, évaluations de l'activité physique ou de la rééducation fonctionnelle sur la qualité de vie des patients ; interventions APA, sciences infirmières : ...

études sur la domotique et aides à domicile pour le maintien à domicile et la vie quotidienne études portant sur l'analyse du parcours de soins dès les premiers symptômes, sur la coordination des soins et des intervenants, sur l'éducation des patients et des aidants (ETP, savoirs expérientiels, ...) la vie institutionnelle et services à domicile

Axe C - Axe Douleur : suite à l'enquête Douleur réalisée par l'association France Parkinson en 2017, un axe spécifique lié à la douleur est proposé, avec pour objectif d'étudier les bénéfices des méthodes alternatives – non médicamenteuses – pour lutter contre la douleur dans la maladie de Parkinson : critères d'évaluation, faisabilité technique

Il sera nécessaire de préciser les indications, contre-indications, modalités des méthodes alternatives, coûts induits

Critères d'éligibilité

Toute étude portant sur les axes de l'appel à projets sera examinée.

Le financement pourra couvrir :

des bourses pour jeunes chercheurs (doctorant en 3ème ou 4ème année de thèse, postdoctorant en 1ère ou 2ème année) :

des subventions à des équipes de recherche.

Les projets devront formuler spécifiquement une question de recherche traitant des problématiques liées à la maladie de Parkinson.

Les études pourront consister en des recherches d'observation, et/ou d'intervention et le bénéfice pour les patients ou les aidants devra être explicitement indiqué/détaillé. Pour l'ensemble des thématiques, les recherches peuvent reposer sur des méthodologies très variées.

Les critères d'évaluation scientifique et méthodologique :

La présentation du projet doit s'appuyer sur une littérature scientifique solide. Une connaissance précise de la maladie est exigée. Par ailleurs, les objectifs et les résultats visés du projet doivent être énoncés de façon explicite. La méthodologie doit être précise et rigoureuse et être présentée sous forme de plan d'étude détaillé. Dans le cas d'une méthodologie qui repose sur l'étude d'une cohorte ou d'une population, il est demandé de présenter les échelles et questionnaires envisagés en les justifiant, mais aussi de préciser les populations visées, les critères d'inclusion et d'exclusion, la taille des échantillons, les traitements statistiques envisagés ainsi que la méthode d'évaluation de la recherche. Il devra être précisé si un contact a été établi avec un neurologue référent.

Le projet devra également mettre en avant sa faisabilité, tout en montrant les progrès en termes de connaissances qu'il permet ; le cas échéant, les applications concrètes sur le terrain devront être démontrées.

Les propositions de projet ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas évaluées et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

Financement et convention de financement

Cet appel à projets prévoit un soutien financier allant jusqu'à 50 000€ par projet pour une durée maximale de trois ans. Le montant du financement sera versé en plusieurs échéances selon l'état d'avancement du projet.

Modalité de sélection et calendrier

La sélection se déroulera en une seule étape.

Les demandes de subvention, complétées et signées par le Demandeur et/ou le responsable de projet (en cas de demande de bourse) devront être soumises par mail à : e.busch@franceparkinson.fr au plus tard le 23 février 2018. Elles devront être accompagnées d'un résumé de vulgarisation en français détaillant le projet de recherche.

Les demandes seront évaluées par la Commission des Sciences Humaines et Sociales de l'association France Parkinson constituée de cliniciens, de professionnels spécialisés dans différents domaines des sciences humaines et sociales et/ou dans la maladie de Parkinson, ainsi que de patients atteints de la maladie de Parkinson. Les attributions seront décidées début avril 2018 et les réponses seront données par écrit dans le courant du mois d'avril.

Les responsables des projets non retenus seront avisés et recevront une brève critique de leur demande.

Les demandes de subvention 2018 devront contenir les renseignements suivants (détails dans le formulaire "Demande de subvention SHS 2018") :

Un curriculum vitae du demandeur

Dans le cas de projet en partenariat : une brève description de toutes les équipes et un bref CV de chaque responsable d'équipe :

Une description détaillée du projet (selon les indications du formulaire « Demande de subvention SHS 2018 »;)

Un budget détaillé par lignes de dépense et par année le cas échéant. Les fonds pourront couvrir les frais :

De fonctionnement;

De personnel (stagiaires, doctorants, postdoctorants, personnel de transcription ou de traduction) ; Les frais de mission et de publication ; Achat d'équipement nécessaire un bon déroulement du projet (au maximum 15% du montant total demandé) ;

De gestion (maximum 2%) et/ou de promotions à hauteur maximale combinée de 10%.

Un mémo sur les recherches existantes menées précédemment sur le sujet proposé

Un résumé du projet pour le grand public en français ;

Le nom et adresse de l'organisme gestionnaire et du responsable de cet organisme.

À LIRE AUSSI

3ème appel à candidature Directeurs d'Etudes Associés 2021

Appels à projet BAYERN FRANCE

Appel à soutien scientifique « Interdisciplinarité »